



IFMS Albi
INSTITUTS DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE D'ALBI
IFSI & IFAS
Adresse : 6 Impasse François Verdier, 81000 ALBI - Tél : 05 67 87 45 08
Courriel : secretariat@ifmsalbi.fr - Site : www.ifmsalbi.fr
N° de déclaration d'établissement : 73 82 632 08 83
SIRET n° 130 019 536 00027 - IBAN : FR26 1007 8410 0000 0045 783 TRP JFA 1



La Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée



Erasmus+
N° de contrat : 26MS6 EPF 1 2014 1 FR EPPKAS ECH

FORMATION AIDE-SOIGNANTE




Projet de formation aide-soignant



- Définir son projet de formation : Quelles études ?
 - ma motivation
 - mon parcours scolaire
 - mes capacités de travail

- Toujours en fonction d'un projet professionnel : Quelle profession ?
 - mes aspirations
 - ma personnalité
 - ma connaissance du métier

Il est important d'évaluer ce qui compte pour vous, les sacrifices que vous êtes capable de faire

2

Présentation du métier d'aide-soignant



Professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

3

L'organisation de la formation

La formation comporte 44 semaines soit 1540 heures

- Enseignement théorique en institut de formation
= 770 heures (22 semaines)
- Formation clinique (stages)
= 770 heures (22 semaines)

Soit 35 heures/ semaine.

4

La formation aide-soignante



Est organisée en 5 Blocs de compétences

- BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

5

La formation aide-soignante



- BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- BLOC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

6

La formation théorique



- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (147h)
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21h)
- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

7

La formation théorique

- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)
- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)
- Module 9 : Traitement des informations (35h)
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

8

La formation clinique

- 3 stages de 5 semaines
- 1 stage de 7 semaines



9

La sélection

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture



- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base **d'un dossier** et **d'un entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.
- L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.
- L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

10

La sélection

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

- Les candidats déposent leur **dossier** directement auprès de l'institut de formation.
- Le dossier comporte les pièces suivantes :
 - 1° Une pièce d'identité
 - 2° Une lettre de motivation manuscrite
 - 3° Un curriculum vitae
 - 4° Un document manuscrit relatant une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

11

La sélection

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

- Les candidats déposent leur dossier directement auprès de l'institut de formation.
- Le dossier comporte les pièces suivantes :
 - 1° Une pièce d'identité
 - 2° Une lettre de motivation manuscrite
 - 3° Un curriculum vitae
 - 4° Un document manuscrit relatant une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

12

La sélection

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

- 5° La copie des originaux de ses diplômes ou titres
- 6° Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- 7° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

13

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou sociétal
	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CALENDRIER 2021

- OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : Lundi 20 juillet 2021
- CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : Mercredi 20 octobre 2021
- ENTRETIEN DE SELECTION : Du lundi 4 octobre 2021 au vendredi 5 novembre 2021
- AFFICHAGE DES RESULTATS : Vendredi 12 novembre 2021
- RENTREE EN FORMATION : Lundi 17 janvier 2022

Le quota fixé à l'IFAS d'Albi pour janvier 2022 est de 64 places

15

ALLEGEMENT OU DISPENSE DE FORMATION

- **BAC PRO ASSP** : la demande de dispense s'effectue après l'admission, l'élève faisant valoir ses acquis.
- Formation allégée :
 - 3 modules à valider relevant du bloc de compétences N°2
 - 3 dispositifs d'accompagnement
 - 2 stages de 5 semaines (350h)

16

ALLEGEMENT OU DISPENSE DE FORMATION

- **BAC PRO ASSP** : le programme de formation
 - 3 modules relevant du bloc de compétences N°2
 - M 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)
 - M 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)
 - M 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)
- **Soit 294 h**

17

ALLEGEMENT OU DISPENSE DE FORMATION

- **BAC PRO ASSP** : le programme de formation
 - 3 dispositifs d'accompagnement
 - un dispositif d'accompagnement pédagogique (API) = 35h
 - un suivi pédagogique individualisé = 7h
 - des travaux personnels guidés (TPG) = 35h
- => **Soit 77 h**

18

ALLEGEMENT OU DISPENSE DE FORMATION

➤ **BAC PRO ASSP** : le programme de formation

- 2 stages de 5 semaines

⇒ Soit 350 h

TOTAL : 294h de formation théorique

77h d'accompagnement spécifique

350h de formation clinique = 721h

19

Jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'Aide-soignant



20